



CONSEIL MUNICIPAL

du 25 Juin 2024

COMPTES-RENDUS

des délégations

de Monsieur le Maire

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE D' ACTIONS EN JUSTICE

Conformément à la délibération n° 01-22092022 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'actions en justice :

- **Décision de désigner Julien ANTON, avocat :**

Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une demande indemnitaire formée par Madame Marie-Ange GOMEZ qui prétend avoir subi des faits de harcèlement de la part de sa hiérarchie.

Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une demande d'annulation, formée par Madame Marie-Ange GOMEZ, de l'arrêté de radiation des cadres pour abandon de poste pris à son encontre.

Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une demande de suspension de l'arrêté de radiation des cadres, formée par Madame Marie-Ange GOMEZ, à l'occasion de l'audience en référé prévue le 21 juin 2024.

Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'un refus suite à une demande d'avancement d'échelon au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe formée par Madame Athénaïs HADJ-RABAT.

- **Décision de désigner Maître Benoît CAVIGLIOLI, avocat :**

Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre de son opposition à la déclaration préalable déposée par la société FREE MOBILE le 1^{er} février 2024 pour l'installation d'une antenne de téléphonie mobile au sein d'un bâtiment sis 20, avenue Antide Boyer à Aubagne.

Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une requête formée par la SCI LES FCHABS et Monsieur François CHABRIERES pour l'annulation de la décision tacite de non-opposition à déclaration préalable déposée par Monsieur Yvan GILLET (proximité immédiate des deux propriétaires au 681 Chemin du Grand Pin Vert à Aubagne).

- **Décision de désigner le cabinet GASPARI LOMBARD AVOCATS :**

Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une demande en indemnisation formée par Madame Stéphanie AZEVEDO suite à un accident survenu sur la voie publique en date du 13 mars 2023.

Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une demande en indemnisation formée par Monsieur Pascal FOLLOT suite à un accident de travail causé par sa chute survenue sur la voie publique en date du 4 août 2022.

- **Décision de désigner le cabinet ABEILLE ASSOCIES AVOCATS :**

Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre de l'audience devant la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence le 15 mai 2024 concernant la chute du chanteur Laurent HADDAD dit « AMIR » lors du concert organisé pour la fête des mères le 25 mai 2019.

- **Décision de désigner la SCP BAUER VIOLAS, FESCHOTTE-DESBOIS et SEBAGH, avocats :**

Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre du pourvoi en cassation par la Compagnie Méridionale d'Applications Thermiques suite au marché public relatif à la création d'une chaufferie bois destinée à alimenter diverses constructions.

--- ooo O ooo ---



COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS DE MISE à DISPOSITION DE LOCAUX AUX ASSOCIATIONS

Conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 01-220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la conclusion de conventions de prêts de salle aux associations.

Pour une durée d'1 an à compter du 26 avril 2024 :

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, au Groupement de Coopération Médico-Social « Fil Rouge Alzheimer » pour l'utilisation des locaux du 1er étage du 1 rue Torte, dans l'immeuble cadastré section AD n°182.

Pour une durée allant du 29 avril au 03 mai 2024 et du 21 au 25 octobre 2024 :

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, à « l'Association CERCLE D'ECHECS AUBAGNAIS », pour l'utilisation d'une salle du rez-de-chaussée de l'Espace Art et Jeunesse la 2ème semaine des vacances de Printemps et la 1ère semaine des vacances de la Toussaint de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 pour des stages d'échecs.

Prêt du Centre de Loisirs des Espillières :

- A l'association « 2 CV CLUB GARLABAN » pour organiser leur rassemblement de 2 CV du vendredi 7 juin 2024 16h au dimanche 9 juin 2024 18h.
- A l'association « Un jour la vie » pour l'utilisation de deux courses et de l'ekiden trail du vendredi 26 avril 2024 16h30 au dimanche 28 avril 2024 21h.

--- ooo O ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

Conformément à la délibération n°01/220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant les demandes à tout organisme financeur d'attribution de subventions.

- **Décision d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Aide au développement de la pratique culturelle et artistique ».**

La Ville d'Aubagne souhaite valoriser son patrimoine et son histoire en sollicitant une subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. Cette subvention financera l'achat d'une vitrine et de pochettes plastiques pour le conditionnement des films négatifs des archives municipales. Le coût total du projet est de 4 455 €, et une subvention de 2 673 € est sollicitée.

- **Décision d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Provence numérique ».**

Pour moderniser les outils informatiques de la Commune et assurer une gestion plus efficace du Conseil Municipal, une subvention est sollicitée auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. L'acquisition d'un logiciel de dématérialisation vise à optimiser les processus opérationnels et à garantir une gestion sécurisée des séances, délibérations et documents. Le coût total du projet est de 14 470 €, et une subvention de 8 682 € est demandée.

- **Décision d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Provence numérique ».**

La demande d'aide financière pour l'exercice 2023 n'ayant pas abouti, la Commune a souhaité reporter cette demande à l'exercice 2024. Afin de se conformer aux normes de Fréquentation Maximale Instantanée (FMI) et d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), un projet de modernisation et de digitalisation des services publics est proposé. La demande de subvention vise à obtenir un soutien financier pour la mise en place d'une solution de billetterie et de contrôle d'accès à la Piscine Alain Bernard. Le coût total du projet est de 39 996 €, et une subvention de 23 998 € est sollicitée.

- **Décision d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Provence numérique ».**

Pour moderniser l'intranet de la Ville d'Aubagne afin d'améliorer la sécurité, la conformité au RGPD et l'efficacité opérationnelle, une subvention est sollicitée auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. L'intranet actuel, développé sous TYPO3 version 4.5.17, ne répond plus aux exigences techniques et fonctionnelles. La subvention de 9 994 € visera à financer un projet de modernisation, incluant une accessibilité sécurisée depuis l'extérieur pour améliorer les échanges avec les partenaires externes. Le coût total du projet est estimé à 16 657 €.

- **Décision d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Aide au fonctionnement (syndicats mixtes et autres) ».**

La programmation culturelle de la Ville d'Aubagne vise à valoriser la diversité culturelle et à stimuler la vie artistique locale, en proposant une série d'événements tout au long de l'année pour renforcer le

rayonnement culturel et favoriser le tourisme. La demande de subvention a pour objectif d'obtenir un soutien financier du Conseil Départemental pour réaliser ce projet, dont le coût total estimé est de 366 413 €. Une subvention de 238 276 € est sollicitée du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

- **Décision d'une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre du dispositif « Aide aux études et travaux sur monuments historiques », auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Aide à la conservation des monuments historiques » et auprès de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence dans le cadre du dispositif du « soutien à la restauration et à la valorisation du patrimoine ».**

La restauration du Monument aux morts de 1922 sur le cours Foch à Aubagne, inscrit aux Monuments historiques, nécessite une étude préalable. Le coût total du projet est de 40 000 €, avec des subventions demandées à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (16 000 €), au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (10 000 €) et à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence (6 000 €).

- **Décision d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Aide au patrimoine non protégé », auprès de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence dans le cadre du dispositif du « soutien à la restauration et à la valorisation du patrimoine » et du Mécénat.**

Le projet de restauration du monument de Jean-Baptiste Chaulan à Aubagne inclut diverses actions comme le nettoyage, le traitement biocide et la restauration des plaques de marbre. Le coût total est de 17 480 €, avec des subventions sollicitées : 8 740 € auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, 3 496 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, et 1 748 € de mécénat.

- **Décision d'une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre du dispositif « Aide aux études et travaux sur monuments historiques » et auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Aide à la conservation des monuments historiques ».**

La décision du Maire du 13 décembre 2023 concernant les subventions pour la restauration des tableaux "La Décollation de Saint Jean-Baptiste" et "Les Disciples d'Emmaüs" doit être modifiée et mise à jour. Le plan de financement de 11 230 € inclut des subventions de 3 930,50 € de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de 2 807,50 € du Conseil Départemental. Une nouvelle demande de subvention est faite auprès de ces organismes pour soutenir cette initiative.

- **Décision d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Aide aux travaux de proximité ».**

La Ville d'Aubagne poursuit la rénovation des écoles communales (Marie Mauron, Valriant, Victor Hugo) pour garantir sécurité et accessibilité PMR, conformément à l'Ad'Ap. Une subvention de 59 500 € est demandée au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour financer les travaux de rénovation des sanitaires, sur un coût total estimé à 85 000 € HT.

- **Décision d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Aide aux travaux de proximité ».**

Pour garantir la préservation du patrimoine communal et la sécurité des utilisateurs en 2024, les travaux sont prévus dans les écoles maternelle Les Romarins et élémentaire Tourtelle. Ces travaux s'inscrivent dans une programmation visant à maintenir les normes de qualité et d'accessibilité. Une subvention de 59 500 € est demandée au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour les travaux de rénovation des sanitaires, sur un coût total de 85 000 € HT.

- **Décision d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du dispositif « Nos Communes d'Abord », et auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Aide à la Provence verte ».**

La création d'espaces verts dans les cours d'écoles vise à améliorer le confort thermique des élèves et du personnel éducatif, tout en favorisant la biodiversité et la préservation de l'environnement. Le projet, d'un coût total de 421 274 ,86 € HT, peut bénéficier des subventions du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte

d'Azur et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. Le Conseil Régional peut intervenir à hauteur de 50% des dépenses subventionnables HT, plafonnées à 200 000 €. Le Conseil Départemental participe à 70% du coût total HT, avec des dépenses subventionnables plafonnées à 300 000 € par an. Une subvention de 200 000 € est sollicitée auprès du Conseil Régional et de 137 019.89 € auprès du Conseil Départemental.

- **Décision d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Aide aux travaux de proximité ».**

Pour garantir la sécurité et le bien-être des enfants, des travaux de rénovation sont prévus pour les espaces extérieurs des Multi Accueils, notamment ceux de la Garenne, Crèche Ecureuils et des Bergeronnettes. Ces travaux incluent la création d'une cour pour enfants, la sécurisation des zones de jeux, et l'aménagement d'un jardin potager ludique. Le projet, estimé à 85 000 € HT, bénéficiera d'une subvention de 59 500 € demandée au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

- **Décision d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Provence numérique ».**

Pour moderniser le système de gestion des cimetières de la Commune, un nouvel outil est nécessaire. Ce logiciel devra faciliter la gestion des concessions, des factures, des courriers et offrir un portail internet pour les usagers. La demande de subvention vise à obtenir un soutien financier du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour ce projet, estimé à 15 075 €. Une subvention de 9 045 € est sollicitée.

- **Décision d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Travaux de sécurité routières ».**

Pour garantir la fluidité du trafic et la sécurité des usagers, des travaux de réaménagement et de sécurisation des voies urbaines sont prévus. Ils incluent la rénovation des feux tricolores et l'adaptation pour les personnes malvoyantes, sur plusieurs boulevards et routes, ainsi que des parkings et un croisement. Le projet totalise 75 073 € HT, légèrement au-dessus du plafond de subvention. Une participation financière de 80 % est envisagée, soit 60 000 €. Une subvention de ce montant est sollicitée auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

- **Décision d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Aide aux travaux de proximité ».**

Pour moderniser les infrastructures urbaines vieillissantes, des travaux visant à améliorer l'attractivité touristique et commerciale, sécuriser les déplacements et valoriser les espaces publics sont prévus. Ils intégreront des concepts d'écologie positive et de résilience urbaine pour faire face aux défis climatiques. La demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône vise à financer le projet de modernisation et aménagement durable de l'Allée des Pins et de la Rue des Camélias du Clos Fleuri. Le projet, coûtant 89 825 € HT, prévoit une participation financière de 70 %, soit 59 500 €.

- **Décision d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Aide aux travaux de proximité ».**

La Ville d'Aubagne entreprend des travaux de rénovation depuis 2014 pour transformer durablement ses quartiers en intégrant des concepts d'écologie positive, couvrant 120 km de voirie et 50 000 m² d'espaces publics. Ces travaux visent à améliorer le cadre de vie des habitants, favoriser l'attractivité touristique et commerciale, sécuriser les circulations et valoriser les espaces. Les projets de réaménagement du Chemin Neuf des Royantes et du Parking Roger Salengro nécessitent une subvention pour leur réalisation. Le projet, coûtant 83 146 € HT, prévoit une participation financière de 70 %, soit 58 202 €.

- **Décision d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Aide aux travaux de proximité ».**

La modernisation des infrastructures vieillissantes est nécessaire pour répondre aux besoins actuels, améliorer le bien-être des citoyens et la vitalité de la commune. La rénovation des voiries et espaces publics s'inscrit dans une démarche de développement durable et de proximité. La subvention demandée au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône vise à financer le projet de modernisation du Cours FOCH (devant



MONOPRIX) et du Chemin de la Sabatière. Le coût total du projet est estimé à 76 679 € HT, avec une participation financière de 70 %, soit 53 676 €.

- **Décision d'une demande de subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité.**

La Commune d'Aubagne souhaite créer un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) pour renforcer l'intégration des enjeux de biodiversité dans son projet de territoire. Avec 1288 espèces recensées, dont plusieurs protégées et menacées, Aubagne vise à réaliser un diagnostic écologique, sensibiliser les acteurs locaux, et mettre en œuvre des politiques en faveur de la biodiversité. Le projet, déployé sur trois ans à partir de septembre 2024, sera réalisé en partenariat avec des organismes comme le CPIE Côte Provençale et s'inscrit dans l'Atlas métropolitain de la biodiversité. Le montant prévisionnel est de 45 500 € TTC, avec une subvention de 30 000 € sollicitée auprès de l'Office français de la biodiversité.

- **Décision d'une demande de subvention auprès l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre**

La Commune d'Aubagne commémore les 80 ans de sa libération le 21 août 2024 pour honorer la mémoire des anciens combattants et des victimes de guerre et sensibiliser les jeunes générations à l'histoire locale. Cet événement, comprenant des cérémonies, défilés, animations musicales, et actions pédagogiques, nécessite un financement total de 16 046 €. Une subvention de 4 000 € est sollicitée auprès de l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre.

- **Décision d'une demande de subvention auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du dispositif « Action spécifique de fonctionnement ».**

Le Festival Grains de Sel, événement annuel majeur à Aubagne dédié à la littérature jeunesse, vise à promouvoir la culture et la lecture auprès des jeunes et des familles, tout en contribuant au rayonnement culturel de la région. La Ville d'Aubagne souhaite obtenir une aide financière de 15 000 € pour soutenir cet événement, dont le coût total est estimé à 161 470 €. Une subvention est sollicitée auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

--- ooo O ooo ---



COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

Conformément à la délibération n° 01/220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, il est rendu compte de l'exercice de la délégation de Monsieur le Maire en matière de décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget quel que soit leur montant :

- **Contrats de cession établis par le théâtre Comoedia et signés par M. Le Maire :**

- Co-réalisation - Nuit de la guitare - 23/03/2024 à 20h - Nomades Kultur
- Co-réalisation - Zlze, Best of - 23/05/2024 à 10h - AD2C
- Co-réalisation - Certifié Mado - 25/05/2024 à 20h - AD2C
- Co-réalisation - Gala du souvenir - 03/02/2024 à 19h - Le conte en scène
- Contrat - Classe! - 29/03/2024 - Espace GERSON
- Contrat - Manon des sources, le musical ! - 19/04/2024 à 20h - Studio 71
- Avenant au contrat - ici et là - 20 et 21/03/2024 - Petites Perceptions
- Avenant au contrat - De tête en cape - 15 et 16/04/2024 - Association Kekemono
- Contrat - Angèle - 17/07/2024 - Cartoun Sardines Théâtre
- Contrat - L'heure des assassins - 17/05/2024 à 20h - Le renard Argenté Productions

- **Convention de partenariat :**

- Association METIS - IIMM - 24/05/2024

APPELS D'OFFRES OUVERTS

- **CONSTRUCTION DU POLE EDUCATIF DES PASSONS RELANCE DES LOTS 14 – 16 - 17**

- **LOT 14 - PLOMBERIE**

- **Attributaire :** SOGEPLASS
- **Durée du marché :** 18 mois
- **Date de notification :** 05/06/2024
- **Montant marché :** 362 317,00€ HT

- **LOT 16 – ESPACES VERTS**

- **Attributaire :** IPS
- **Durée du marché :** 18 mois
- **Date de notification :** 05/06/2024
- **Montant marché :** 295 329,50€ HT

- **LOT 17 – EQUIPEMENTS DE CUISINE**

- **Attributaire :** QUIETALIS
- **Durée du marché :** 18 mois
- **Date de notification :** 05/06/2024
- **Montant marché :** 269 500,00€ HT

SAD ACQUISITION DE VEHICULES NEUFS OU D'OCCASION

- **MARCHE SPECIFIQUE LOT 03 – ACQUISITION DE 02 VEHICULES TYPE LUDOSPACES POUR LA PM**
 - **Attributaire :** RENAULT AUBAGNE
 - **Durée du marché :** 1 mois
 - **Date de notification :** 11/06/2024
 - **Montant marché :** 48 486,35€ HT

MARCHES SANS PUBLICITE SANS MISE EN CONCURRENCE

- **REPRESENTATION D'UN SPECTACLE POUR LE BAL DU 14 JUILLET 2024**
 - **Attributaire :** AS PROD
 - **Durée du marché :** 1 JOURNEE
 - **Date de notification :** 23/05/2024
 - **Montant :** 6 333,33€
- **LOCATION DE TERMINAUX DE PAIEMENT ELECTRONIQUE**
 - **Attributaire :** JDC
 - **Durée du marché :** 48 MOIS
 - **Date de notification :** 24/02/2024
 - **Montant maximum :** 2 784,00€

AVENANTS

- **Avenant n°2 du Marché n°2106 Prestations de services de médecine professionnelle et préventive Société EXPERTIS Sans Incidence financière notifié le 13/06/2024**
- **Avenant n°1 du Marché n°24070 Location de Terminaux de paiement Société JDC Avec Incidence financière : montant de l'écart introduit -1 584,00€ HT notifié le 08/04/2024**
- **Avenant n°2 du Marché n°2231 MO Construction du Pôle Educatif des Passons Groupement ARCHIPROD/ROUGERIE-TANGRAM/EGIS Avec Incidence financière : montant de l'écart introduit -140 182,85€ HT notifié le 13/06/2024**

ooo O ooo



COMPTE RENDU de l'EXERCICE du DROIT de PREEMPTION

Conformément à la délibération n° 01-220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, Monsieur le Maire fait le compte-rendu de l'exercice du droit de préemption :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LES CESSIONS DE FONDS ARTISANAUX, FONDS DE COMMERCE,

BAUX COMMERCIAUX

- Décision de préemption :

Madame ALBALADEJO METAYER Laure

Fonds de Commerce cadastré AE n°320 et 321 situé de Rue de la Liberté/2 bd Jean Jaurès pour un prix de 35 000 euros

ZONE DE PREEMPTION DU DEPARTEMENT

DROIT DE SUBSTITUTION

- Décision de renonciation :

M. et Mme MAZOYER/GASQUET

Terrain 2358m² comprenant une construction à usage d'habitation situé 385 Chemin de la CHATEAUDE - parcelles cadastrées section CN n°2772, 425

SCI GLAYVES

Vente - chemin d'exploitation (il s'agit de détacher 135 m² de la parcelle CN 425 actuellement d'une superficie de 370 m² afin que la propriété des époux MAZOYER acquéreurs soit en limite de propriété avec le Chemin de la CHATEAUDE et bénéficier d'un droit de passage - parcelle cadastrée section CN n°425

SAS HPSE AMENAGEMENT

Terrain 950m² comprenant une construction à usage d'habitation situé 1991 Chemin de la Carreirade d'Allauch – parcelle cadastrée section BD n°458

SAS HPSE AMENAGEMENT

Terrain à bâtir 685m² situé 1991 Chemin de la Carreirade d'Allauch – parcelle cadastrée section BD n°459

M. NYST Jean-Pierre

Terrain 12485m² – maison de retraite – EHPAD et fait partie de la sous-destination hébergement situé 255 chemin de la Croix du Garlaban, La Louve – parcelles cadastrées section CI n°128-129-130-131-132

M. ALLEGATIERE Frédéric et Mme CORRADI Sandrine

Terrain 9298m² comprenant une construction à usage d'habitation situé 90 chemin de la Croix de Garlaban – Les Solans Ouest – parcelles cadastrées section CI n°572-573-575-577-583

SAS HPSE AMENAGEMENT

Terrain à bâtir 718m² situé 1991 Chemin de la Carreirade d'Allauch – parcelle cadastrée section BD n°460

Mme AUDIBERT Claude

Terrain 3730m² comprenant une construction à usage d'habitation situé 855 Chemin de la Carreirade d'Allauch – parcelles cadastrées section CI n°176-177

-- 000 0 000 --

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_55-DE
Reçu le 02/07/2024



COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE RENOUVELLEMENT D'ADHESION A DES ASSOCIATIONS

Conformément à la délibération n° 01/220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, il est rendu compte de l'exercice de la délégation de Monsieur le Maire en matière de décisions concernant le renouvellement de l'adhésion de la Commune à des associations :

- **Décision** d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à l'association « Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés » au titre de l'année 2024 pour un montant de 600€.

• -- 000 0 000 --